

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **10 janvier 2011**

Délibération n° 2011-1966

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Opérations globalisées 2011 - Patrimoine communautaire, véhicules, mobiliers et matériels - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : jeudi 30 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Appell (pouvoir à Mme Pédrini), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Cochet (pouvoir à M. Petit), Ferraro (pouvoir à M. Serres), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 10 janvier 2011**Délibération n° 2011-1966**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Opérations globalisées 2011 - Patrimoine communautaire, véhicules, mobiliers et matériels - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La direction de la logistique et des bâtiments (DLB) est positionnée depuis 2007 comme le référent achat dans les domaines de sa compétence ainsi que le référent technique du foncier et de l'immobilier pour une gestion économique et environnementale du patrimoine bâti. Elle est également référent technique auprès de la direction de l'évaluation et de la performance pour ce qui concerne le patrimoine donné en délégation de service public : les cimetières communautaires, la Cité Centre des congrès, les parcs de stationnement et l'activité de chaud et froid urbains depuis 2009. En 2010, la Communauté urbaine s'est vue confier par les communes membres la compétence sur les haltes fluviales, la DLB en devenant gestionnaire.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent rapport qui centralise l'ensemble des acquisitions à réaliser en mobiliers, matériels techniques et moyens généraux des services, en véhicules légers et leurs aménagements, ainsi que des prestations de construction et d'aménagement et autres travaux à réaliser dans les bâtiments et espaces affectés à l'ensemble des services communautaires.

I. Aires d'accueil des gens du voyage : travaux d'investissement et de maintien du patrimoine communautaire

Opération globalisée 2011 - n° 1698 pour un montant de 200 000 €

Depuis le 1er janvier 2006, la Communauté urbaine est compétente en matière de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Depuis cette prise de compétence, 15 aires d'accueil sont désormais gérées par la Communauté urbaine représentant 16 communes et 330 places. Le taux de remplissage de ces aires avoisine 100 %.

La gestion des aires d'accueil nécessite au quotidien des travaux de maintenance et d'amélioration des biens d'équipement transférés par les communes ou des biens réalisés par la Communauté urbaine, répondant à une politique de gestion visant :

- la conservation du patrimoine afin de prévenir les dégradations ou les usures prématurées des biens,
- le renforcement, si besoin, de la sécurité d'utilisation des biens pour les usagers,
- l'amélioration des biens et équipements pour mieux répondre aux besoins des usagers,
- la réalisation d'un jalonnement et d'une signalétique d'information sur les aires d'accueil.

La programmation des travaux est effectuée suivant des priorités établies chaque année en fonction des axes suivants : sécurité des personnes, amélioration et continuité du service offert aux usagers, maintien et préservation de l'état du patrimoine communautaire, travaux améliorant le confort de vie pour les usagers et le respect de l'environnement. Cependant des ajustements peuvent avoir lieu, en cours d'année, en fonction des urgences détectées.

II. Programme de travaux : hôtel de Communauté

Opération globalisée 2011 - n° 1680 pour un montant de 300 000 €

Les interventions réalisées en 2010 ont concerné principalement la restructuration de bureaux et la création de locaux, des travaux de mise en sécurité des accès, la clôture du passage ouvert, la rénovation des évacuations sur le parvis. Par ailleurs, l'équipe a été fortement mobilisée sur les opérations de réinstallation des vice-présidents et de la délégation générale au développement urbain (DGDU) et de remplacement des moquettes (murs et sols) des niveaux 2 et 3.

Pour 2011, il est proposé le programme suivant pour un montant de 300 000 € :

- rénovation salle de réunions :	45 000 €
- rénovation des fontes parkings :	55 000 €
- équipement matériel vidéo et sonorisation des salles de réunions :	50 000 €
- restructuration de bureaux, travaux sur plateaux :	30 000 €
- travaux urgents non programmés :	45 000 €
- rénovation et acquisition de matériel technique :	45 000 €
- travaux de sécurité/mission d'inspection :	30 000 €

III. Programme de travaux : Centre d'échanges de Lyon Perrache

Opération globalisée 2011 - n° 1686 pour un montant de 300 000 €

Ce programme reprend l'ensemble des travaux à réaliser dans ce bâtiment construit dans les années 1975 et qui fait, par ailleurs, l'objet de travaux de requalification engagés dans le cadre du plan de relance.

Il est envisagé de remplacer des équipements techniques dont le coût de maintenance annuel augmente régulièrement compte tenu de leur vétusté et pouvant tomber en panne à tout moment. Leur non remplacement mettra en péril, soit le fonctionnement du chauffage et/ou de la climatisation, soit la sécurité du public. Il est proposé, également, de rénover des espaces détériorés par l'usage quotidien ou dégradé volontairement par les usagers et le remplacement de matériels au service du public.

Pour 2011, il est proposé le programme suivant pour un montant de 300 000 € :

- remplacement des sorties de secours de l'espace central niveau 4 (ex ELAC) :	60 000 €
- rénovation des 2 aires de jeux des terrasses jardins et remplacement des bancs :	80 000 €
- rénovation du système de chauffage climatisation de la gare internationale (bureaux et salle d'attente) :	60 000 €
- achat de 4 portes automatiques :	20 000 €
- remplacement de la centrale de traitement d'air galeries A et B :	80 000 €

IV. Programme de travaux : autres bâtiments et espaces communautaires

Opération globalisée 2011 - n° 1692 pour un montant de 1 755 000 € dont 180 000 € pour le budget annexe de l'assainissement

Cette opération retrace l'ensemble des acquisitions foncières et des travaux de construction et d'aménagement à réaliser sur les autres bâtiments communautaires, toutes directions confondues autres que le Centre d'échanges de Lyon Perrache et l'hôtel de Communauté traités par ailleurs.

Ces acquisitions et travaux sont rendus nécessaires, principalement, par des obligations de repositionnement (liés à l'urbanisme des quartiers) en collaboration étroite avec la direction du foncier et de l'immobilier par la mise en place d'une véritable stratégie patrimoniale, l'amélioration des conditions de travail notamment à la direction de la propreté, des évolutions dans l'organisation du travail et la mécanisation des tâches (extensions - pérennisation des locaux existants et préconisations du comité hygiène, sécurité et conditions de travail -CHSCT-).

Cette programmation est effectuée en collaboration avec les directions concernées (définition des priorités). Cette opération intègre les travaux à réaliser sur les aménagements du parc technologique à Saint Priest et les travaux à la Cité Centre des congrès (hors délégation de service public).

Compte tenu de la réactivité attendue pour certains repositionnements de services (projets de service, réorganisation/mécanisation du travail, etc.), des opportunités dans le domaine du foncier et enfin du cadrage financier pour cette opération, il est entendu que le programme pourra subir en cours d'année des modifications. De même, il est prévu une enveloppe pour travaux urgents non programmés.

Ce programme concerne principalement :

- des acquisitions pour les subdivisions de la direction de la propreté (NET 2 à Lyon 3°, NET 4 à Caluire et Cuire, NET 6 à Saint Priest, etc.),
- des aménagements de locaux (réfections de bureaux, de dépôts, de création de sanitaires, de vestiaires, etc.), et d'espaces extérieurs (travaux d'amélioration sur les aires de lavage, pose de clôtures, etc.),
- des travaux d'amélioration dans les déchèteries (barrières automatiques, pose de bastinges, etc.),
- des remplacements et des mises aux normes d'équipements techniques (rénovation de 2 ascenseurs au Clip, etc.).

V. Programme de travaux : haltes fluviales

Opération globalisée 2011 - n° 2199 pour un montant de 200 000 €

La Communauté urbaine est compétente en matière de haltes fluviales depuis le 1^{er} janvier 2010 (arrêté préfectoral du 10 décembre 2009).

Cette nouvelle compétence va s'exercer sur un patrimoine diversifié :

- 20 haltes fluviales gérées par la Communauté urbaine sur les rives de la Saône et du Rhône,
- une halte fluviale/port de plaisance sur la commune de Givors créée en 2003,
- la halte fluviale de la darse Lyon-Confluence dont il faut assurer la gestion, la maintenance et l'équipement. Une capitainerie provisoire doit être installée pour l'accueil des plaisanciers. Elle entrera en fonctionnement le 1^{er} mai 2011.

Les propositions de travaux pour 2011 sont :

- la rénovation du ponton fixe quai Pierre Dumont à Rochetaillé sur Saône,
- la mise en place d'une capitainerie provisoire (acquisition et aménagement de bungalows) quai Rambaud, place nautique à Lyon 2°,
- la construction d'une halte fluviale provisoire quai Rambaud à Lyon 2°.

VI. Energie et développement durable : travaux d'investissement et de maintien du patrimoine communautaire

Opération globalisée 2011 - opération n° 2340 pour un montant de 100 000 € dont 20 000 € pour le budget annexe de l'assainissement

Les objectifs principaux sont de limiter la production de gaz à effet de serre, de remplacer des installations vétustes, de réduire les consommations d'énergie. Pour 2011, il est proposé le programme suivant pour un montant de 100 000 € :

- | | |
|---|----------|
| - le remplacement des systèmes de pompes à chaleur ou climatiseurs contenant des fluides HCFC (ex R22). La maintenance de ces équipements ne sera plus assurée au 31 décembre 2014 car les recharges en fluides seront interdites : | 20 000 € |
| - la rénovation de l'installation chauffage de voirie circulation maintenance (VCMA) : | 18 000 € |
| - l'installation d'un climatiseur direction de la propreté : | 6 000 € |
| - remise à jour de la gestion technique du bâtiment au Clip en intégrant la gestion d'énergie et la réfection d'automates sur les autres bâtiments : | 15 000 € |

- travaux pour l'amélioration de la dépense énergétique des bâtiments (installation d'isolant, remplacement des ouvrants, utilisation d'énergie renouvelable, etc.) :	31 000 €
- travaux pour imprévus :	10 000 €

VII. Equipements en délégation de service public

Opération globalisée 2011 - n° 1674 pour un montant de 451 500 € en charge nette

Dépenses : 628 500 € - Recettes : 177 000 €

a) - Parcs de stationnement

Pour les contrats arrivant à échéance en 2011 et 2012 (2 parcs de stationnement), il est devenu nécessaire de procéder au diagnostic des équipements pour relancer une mise en concurrence pour un montant de 23 000 €.

b) - Cimetières communautaires de Bron et de Rillieux la Pape

Le programme de travaux en 2011, pour un montant de 465 500 €, portera sur l'aménagement de la clairière 3 orange à Bron afin de proposer des caveaux pour les enfants (nouveau besoin lié à l'ouverture de l'hôpital femmes-mères-enfants à Bron). A Rillieux la Pape, les travaux porteront sur la rénovation du carré israélite.

c) - Cité Centre des Congrès

Le programme des travaux en 2011, pour un montant de 140 000 €, concerne la poursuite des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (escaliers mécaniques, sanitaires, etc.) et la rénovation des équipements techniques.

Pour mémoire, il est rappelé que la Communauté urbaine a confié à la société SAUR, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, la gestion et l'exploitation des cimetières communautaires. La Communauté urbaine conserve à sa charge les travaux d'investissement. Il en est de même pour la gestion du Centre des Congrès qui a été confiée à la société GL Events Cité Centre des Congrès de Lyon (GLECCCL) dans le cadre d'une convention de délégation de service public qui définit notamment la répartition de la charge des travaux d'entretien et de grosses réparations sur ce bâtiment.

Pour l'ensemble des travaux, la Communauté urbaine transfère aux délégataires (SAUR et GLECCCL) le droit à déduction de la TVA sur les dépenses d'investissement.

Les travaux pour cette opération, compte tenu des opérations liées à la TVA, se répartissent comme suit :

Libellé	Montant cimetières	Montant Cité Centre des Congrès	Parcs de stationnement	Total
dépenses réelles + mouvement d'ordre TVA	465 552 €	139 666 €	23 278 €	628 496 € arrondi à 628 500 €
recettes réelles + mouvement d'ordre TVA	131 104 €	39 332 €	6 556 €	176 992 € arrondi à 177 000 €
charge nette	334 448 €	100 334 €	16 722 €	451 504 € arrondi à 451 500 €

VIII. Mobiliers, matériels techniques et moyens généraux des services

Opération globalisée 2011 - n°1662 pour un montant de 505 000 € dont 50 000 € concernant le budget annexe de l'assainissement

a) - Centre technique de maintenance (CTM)

Dans le cadre des interventions, il serait nécessaire de procéder, pour un montant de 80 000 € :

- à l'acquisition de mobilier et matériel industriels suite à la visite de l'inspecteur du centre de gestion du Rhône,
- à l'acquisition de matériels électroménagers et fontaines au titre du premier équipement dans les aménagements de locaux pour les services communautaires ou du renouvellement de matériels usagers,
- au renouvellement des matériels et outillages techniques utilisés par le CTM dont les besoins sont plus importants du fait du renforcement des interventions en régies,
- à l'achat d'équipements techniques de chauffage, de production d'eau, de climatisation, de pompage ou de traitement d'eau,

b) - Mobiliers, matériels audio-vidéo et matériels de bureau

Le programme d'acquisitions, pour un montant de 410 000 €, reprend les demandes des services communautaires (à l'exclusion des acquisitions entrant dans le cadre d'opération individualisée d'aménagement). Ce programme prend en compte une rationalisation des espaces de travail (bureaux et périphériques) qui permet de mettre en adéquation les ratios au mètre carré par agent sur les principaux bâtiments tertiaires.

Compte tenu du cadrage financier des opérations globalisées, les demandes des directions seront priorisées en accord avec elles. Ce programme concerne :

- le renouvellement de mobiliers devenus obsolètes,
- le programme annuel d'achats de mobiliers et matériels pour répondre aux besoins des directions liés à des réorganisations ou à des projets de services, à l'arrivée de nouveaux agents,
- des acquisitions de matériels de bureau et audio-vidéo notamment en renouvellement de matériels.

Pour 2011, il est proposé d'intégrer à cette opération globalisée une enveloppe de 15 000 € relative à l'acquisition de matériels spécifiques pour les services communautaires qui ne sauraient faire l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme vu la faiblesse des montants ou le caractère ponctuel des achats. Les services concernés assureront l'achat de ces matériels.

IX. Acquisitions de véhicules légers et aménagements intérieurs

Opération globalisée 2011 - n° 1668 pour un montant de 1 500 000 € dont 300 000 € concernant le budget annexe de l'assainissement

Le plan de renouvellement des véhicules légers doit répondre à la volonté de la Communauté urbaine d'optimiser la gestion du parc sur plusieurs axes : économie d'échelle, niveau de service rendu, réductions des coûts de maintenance, optimisation de la politique d'achat, économie d'énergie, impact en termes d'empreinte écologique.

Depuis le regroupement des garages de véhicules légers des directions de la propreté et de la voirie sous la compétence de la DLB en 2006, les actions suivantes ont été menées :

- rajeunissement du parc. L'âge moyen en 2005 était de 6,18 ans. A ce jour, il est à 4,83 ans pour les véhicules légers imputés au budget principal,
- développement des achats de véhicules à faible impact environnemental de type C1/Clio GPL,
- réduction de la flotte de la Communauté urbaine (hors fourgons) de 76 véhicules légers, soit près de 8 % de réduction du parc, rendue possible grâce à la démarche de retour de véhicules dans le cadre de la mise en place du PDE et de la création de pools de véhicules situés à l'hôtel de Communauté, au Clip, au Triangle et à Porte Sud depuis le 1^{er} septembre 2010.

Les axes principaux, pour 2011, sont les suivants :

- engager la démarche d'achat de véhicules électriques qui seraient affectés, en test, au pool fédéral. Le nombre de véhicules acquis dépendra de l'offre de prix. Il est envisagé une dizaine de véhicules pour un montant maximum de 230 000 €,
- rajeunir le parc de la direction de l'eau. Il s'est avéré que l'âge moyen de ce parc est de 6,14 ans. Il conviendra ainsi de concentrer des efforts sur son abaissement afin de limiter les coûts de maintenance curative,
- mettre en place, dans le cadre du plan de déplacements d'entreprise (PDE), un pool fédéral de vélos proposant des modèles classiques et à assistance électrique, soit 24 vélos classiques et 20 vélos à assistance sur l'ensemble des pools (hôtel de Communauté, Clip, Triangle et Porte Sud).

Ainsi, il est proposé, pour un montant total de 1 200 000 € TTC à la charge du budget principal :

- l'achat et/ou le renouvellement de vélos classiques et à assistance électrique pour un montant estimé à 30 000 €,
- le renouvellement de 49 véhicules pour le pool fédéral dont 47 de type petites citadines et de 2 fourgonnettes de type Peugeot Bipper pour un montant estimé à 576 000 €,
- l'aménagement de 10 fourgons achetés en 2010 (6 pour la direction de la propreté et 4 pour la direction de la voirie) pour un montant de 210 000 €,
- le renouvellement de 4 fourgons avec leurs aménagements pour les services urbains et de 9 fourgonnettes pour un montant estimé à 287 000 €,
- le renouvellement de 6 petites citadines (hors pool) et de 2 berlines véhicules de fonction soit 97 000 €.

Pour le budget annexe de l'assainissement, il est proposé de renouveler, pour un montant total de 300 000 € :

- 3 véhicules légers du pool fédéral en transfert pour le renouvellement des véhicules dans les services de la direction de l'eau pour un montant estimé à 25 500 € TTC (TVA non récupérable, véhicules de tourisme),
- 3 fourgonnettes pour un montant estimé à 33 000 € HT,
- 5 fourgons et leurs aménagements pour un montant estimé à 191 500 € HT,
- l'aménagement de 2 fourgons achetés en 2010 pour un montant de 50 000 € HT.

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve l'ensemble des achats de matériels, mobiliers et véhicules légers ainsi que la programmation des investissements à réaliser sur le patrimoine bâti et non bâti communautaire pour l'année 2011.

2° - Décide :

a) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée sur l'opération n° 1698 pour des travaux de maintenance des aires d'accueil des gens du voyage pour un montant total de 200 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, sur l'exercice 2011,

b) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement sur l'opération n° 1686 pour des travaux de maintenance du CELP pour un montant total de 300 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'exercice 2011,

c) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale C2 - Maitriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles sur l'opération n° 2199 concernant les haltes de fluviales pour un montant total de 200 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, sur l'exercice 2011,

d) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale C5 - Diminuer les consommations énergétiques sur l'opération globalisée n° 2340 à créer concernant l'énergie et le développement durable pour un montant total de 100 000 € en dépenses, répartis comme suit :

- . au budget principal : 80 000 € TTC en dépenses,
- . au budget annexe de l'assainissement : 20 000 € HT en dépenses sur l'exercice 2011,

e) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale D1 - Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine sur les opérations :

- n° 1674 pour l'équipement en délégation de service public pour un montant total de 628 500 € TTC en dépenses et 177 000 € en recettes à la charge du budget principal sur l'exercice 2011,

- n° 1662 pour les mobiliers, matériels techniques et moyens généraux des services pour un montant total de 505 000 € en dépenses, répartis comme suit :

- . au budget principal : 455 000 € TTC en dépenses,
- . au budget annexe de l'assainissement : 50 000 € HT en dépenses sur l'exercice 2011,

- n° 1668 pour l'acquisition de véhicules légers et aménagements intérieurs pour un montant total de 1 500 000 € en dépenses, répartis comme suit :

- . au budget principal : 1 200 000 € TTC en dépenses,
- . au budget annexe de l'assainissement : 300 000 € en dépenses sur l'exercice 2011,

- n° 1680 pour les travaux de maintenance de l'hôtel de Communauté pour un montant total de 300 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, sur l'exercice 2011,

- n° 1692 pour des travaux autres bâtiments et espaces communautaires pour un montant total de 1 755 000 € en dépenses, répartis comme suit :

- . au budget principal : 1 575 000 € TTC,
- . au budget annexe de l'assainissement : 180 000 € HT sur l'exercice 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2011.